Le président Henri ROSANT

Le régime maladie des indépendants,
les débuts de l'URCAM, puis ceux du RSI

FICHE CHRONO-THEMATIQUE DES 3 ENTRETIENS AVEC HENRI ROSANT FIN 2015

Interviewers : Aude LECOMTE et Elisabeth NALLET

SEQUENCE	ANALYSE	DATES	PERSONNES	Précisions
Premier entretien le 18 novembre 2015				
00.00.00	**La création de la Caisse Maladie Régionale du Rhône (CMR) :** juillet 1969. Conditions de droit aux prestations (3mois de cotisations au préalable ; régime à 50%, réservé aux retraités et enfants jusqu'à 16 ans, et aux longues maladies). Recours à l'assurance privée pour le reste, et offre de complémentaires, chères, à l'ouverture du régime, par les organismes conventionnés.	Juillet 1969	[les organismes conventionnés payaient les prestations maladie pour la CMR]	La CMR du Rhône couvrait les indépendants pour la maladie sur 4 départements : 01, 07, 42 et 69
00.02.00	*La contestation de ce nouveau régime :* elle est partie des cotisations à payer par les retraités. Obligatoires, fixes, prélevées sur les retraites, elles pouvaient les absorber presque complètement. Née dans l'Isère, la contestation est menée par Gérard Nicoud puis élargie au-delà de l'assurance maladie (fiscalité notamment).		Gérard Nicoud Pisserot ?	
00.03.40	*Les débuts de la CMR du Rhône*: après un conseil provisoire, des élections au Conseil d'Administration en juin 1970 donnent la majorité (comme à Grenoble et Nice notamment) au CIDUNATI, créé entre temps. Premier président : Georges Vignal. Le témoin est élu administrateur à la suite d'un concours de circonstances.	Juin 1970	Georges Vignal	
00.05.34.	**Le CIDUNATI** *Sa création* : un mouvement spontané, jamais structuré, qui existe encore, au départ enthousiaste et solidaire, mais non exempt de violence. Le témoin y avait pris dès le début quelques responsabilités ; il jouait un rôle de modérateur, de négociateur, qui l'a amené à être souvent arrêté. Des membres du CIDUNATI avaient enlevé le président de la caisse de retraite de Lyon, Gustave Prost ; arrêtés, ils ont été emprisonnés à La Tour Du Pin, où une manifestation du mouvement a été organisée pour leur libération. Le maire, venu pour négocier, a été retenu dans sa voiture par les manifestants. Le témoin l'a protégé mais a été arrêté, avec deux autres manifestants, peu après, à cause d'une photo de presse. Emprisonné 15 jours, il a été libéré sans aucune poursuite au vu du témoignage du maire. Des		Gustave Prost avait été désigné président lors de la mise en place de la CMR	CIDUNATI : Confédération intersyndicale de défense et Union nationale d'action des travailleurs indépendants ORGANIC :Organisation autonome nationale d'assurance vieillesse de l'industrie et du commerce

	manifestations ont été organisées à Paris, ailleurs en France. Le témoin n'y a pas participé, sauf à Vichy, pour un congrès de l'ORGANIC, où il y avait l'armée et les chars.			
00.10.04	*L'évolution du CIDUNATI* : Unanime au départ sur l'opposition à la loi créant le régime maladie des indépendants, il se divise rapidement, certains voulant faire évoluer ce nouveau régime de l'intérieur. Passage de la prise en charge de 50 à 100% sous la pression de la rue, à Paris, accordée par Edgar Faure. Alignement complet des prestations sur le régime général à ce jour. Dilution progressive du mouvement, fort pendant 2 à 3 ans, aux élections de 1970 et 1974, majoritaire en France en 1974 avec Gérard Nicoud président de la CANAM.	1970 1974	Edgar Faure Gérard Nicoud	CANAM : La Caisse Nationale d'Assurance Maladie des indépendants
00.12.33	*Gérard Nicoud* : Il a rapidement démissionné de ce poste au profit de M. Verrières (?). Tribun d'à peine plus de 20 ans, G. Nicoud avait été émancipé pour pouvoir gérer son bar restaurant.		Gérard Nicoud Verrières (?)	
00.13.30	*Des manifestations parfois violentes* : le témoin le reconnait et évoque par exemple la fermeture complète de la ville de Bourgoin et l'intervention des CRS.			
00.14.12	**Le CIDUNATI et la gestion du régime maladie des indépendants** *La contestation et la gestion en même temps :* le CIDUNATI a commencé par être majoritaire dans 4 caisses (Nice, Marseille, Grenoble et Lyon), puis a présenté des listes partout et obtenu la majorité au plan national. Il gérait les caisses en appliquant les textes mais poursuivait la contestation pour faire évoluer le régime. La CMR du Rhône était appelée la CANAM 2 à une époque car le Conseil, parfois avec la complicité des autorités locales prévenues au préalable (Michel Lombardot), prenait des décisions allant au-delà des textes en Commission de Recours Gracieux. Le témoin, devenu président de la CMR du Rhône à partir de 1978, a poursuivi l'action de son prédécesseur ; il s'est vu reprocher, au Conseil d'Administration de la CANAM, ses prises de positions par les représentants du ministère, à plusieurs reprises.	1978	Michel Lombardot	
00.17.30	*Le premier président de la CMR, G. Vignal* : après avoir travaillé dans une grosse entreprise à Lyon, il avait ouvert un commerce d'électroménager. Intéressé par le		Georges Vignal	

	mouvement, probablement lors d'une des nombreuses réunions de quartier, très suivies, il s'y est très fortement impliqué, au plan local puis au plan national, au détriment de son commerce. Il est décédé en 1978 ou 1980 dans la misère et mis à l'écart au plan national car jugé trop pacifique.			
00.20.42	*La vie agitée du CIDUNATI* : oppositions internes et présence de personnes qualifiées, par le témoin, d'opportunistes, politiquement marquées. Personnalité de Gérard Nicoud, qui encourageait une cour autour de lui. Il s'est laissé entraîner à faire une liste pour les élections européennes ; approché par tous les partis, malgré de grosses erreurs par ailleurs, il n'a jamais été acheté. Le témoin supportait mal les personnes infiltrées.		Gérard Nicoud	
00.25.16 00.26.02 00.28.18 00.31.21	*Le Conseil d'Administration (CA) de la CMR du Rhône* : se présentaient au nom du CIDUNATI les personnes réellement concernés. Le CA comptait une vingtaine d'élus, auxquels s'ajoutaient des membres désignés. Le témoin précise qu'il fallait 80% des voix pour avoir la majorité, de fait. Le premier mandat a connu l'opposition d'anciens des caisses de retraite, non renouvelés, et par la suite l'unanimité s'est faite sur la défense et l'amélioration du régime, malgré la pression de la CAPEB, voire de l'UPA qui a été fondée en opposition au CIDUNATI. La première mandature, où le CIDUNATI, désigné d'office, était majoritaire, a élu M. Vjgnal sans problème. Désignation du directeur à une voix près, jugé plus politique par le témoin ; intéressé par la direction de la caisse nationale ce directeur n'avait pas la confiance d'un inspecteur de la tutelle régionale qui mettait en garde le témoin, sur les budgets notamment. Première rencontre du témoin, impressionné, avec le directeur de la tutelle régionale, Monsieur Pingeot (?) à cause de décisions favorables de la Commission de Recours Gracieux ou de la Commission d'Action Sociale à la limite de la légalité, pour combler les manques du régime. Imités par d'autres caisses, grâce au bouche à oreilles.		Georges Vignal M. Pingeot (?)	Tutelle régionale : inspection Directeur : tutelle régionale des affaires sociales.
00.34.38	*Rencontres avec les ministres des affaires sociales* : le témoin a rencontré pratiquement tous les ministres, dont Edgar Faure et Pierre Bérégovoy. Ce dernier,		Edgar Faure Pierre Bérégovoy	

	qui avait eu une oreille attentive à une proposition concernant la TVA des commerçants, lors d'un entretien, a écarté la proposition une fois devenu ministre des finances, voyant les choses sous un autre angle.			
00.36.42	*L'ancrage local* : Pour le témoin, qui siégeait depuis 1978 au CA de la CANAM, les décisions nationales concernant le régime se sont souvent appuyées sur des initiatives locales de la CMR du Rhône. Les relations avec la tutelle au plan régional ont toujours été bonnes, notamment pour l'élaboration du premier Schéma Régional d'Organisation Sanitaire produit en très étroite concertation avec Mireille Guigaz, Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, Claude Rignot, président de la CRAM, et le préfet.	1978	Mireille Guigaz Claude Rignot	SROS : Schéma Régional d'Organisation Sanitaire : instauré par la loi hospitalière de 1991. CRAM : caisse régionale d'assurance maladie, devenue CARSAT en 2010
00.39.00	*Les deux rôles de Président de la CMR du Rhône siégeant au CA de la CANAM et de membre du CIDUNATI* : le témoin a rencontré les ministres dans le cadre de l'une ou l'autre de ces fonctions. Les rencontres, précise-t-il, ont toujours été très courtoises, sans jamais d'affrontement. Par ailleurs, pour le témoin, l'élu joue son rôle et ne représente pas le mouvement qui l'a élu. Il se dit apolitique en ce sens. Il n'a jamais eu de confusion de rôle. Ainsi, récemment, le témoin avait rencontré tous les parlementaires de la région sur un point concernant le RSI. Seul un parlementaire, Ch. de la Verpillère, lui a reproché d'être allé voir un socialiste. L'apolitisme est difficile à tenir.		Charles de la Verpillère	
00.42.30	*Le Front National* : ce parti s'est infiltré au CIDUNATI, avec une personne au bureau national, par ailleurs conseiller régional du Front National. Cette situation a gêné le témoin lorsqu'il a été assimilé lui aussi à ce parti. En tant que président, le témoin dit avoir toujours veillé à arrêter tout propos déplacé ou déclaration de politique politicienne.			
00.44.55	*Les manifestations du CIDUNATI* : Un exemple : lors de la venue de V. Giscard d'Estaing au palais de la Foire, à Lyon, une manifestation a été organisée ; le soir, des membres du CIDUNATI sont allés allumer un feu d'artifice sur la piste de l'aéroport de Bron, d'où partait l'avion présidentiel, lui imposant deux heures de retard.		V. Giscard d'Estaing J.J. Chaban-Delmas	

	Les manifestations étaient faites sans aucune arme, éventuellement en compagnie de femmes et d'enfants. L'épisode de l'enlèvement de M. Prost ci-dessus évoqué s'est passé tout au début. M. Prost a par la suite été invité et est venu s'exprimer très courageusement. Lors d'une campagne présidentielle, le CIDUNATI avait récupéré des invitations et s'était rendu en nombre au palais des sports à Lyon à un meeting de J. Chaban-Delmas. Après avoir empêché toute prise de parole par du chahut, ils ont été violemment pris à parti par le SAC, armé, puis séparés par les CRS. Le SAC avait essayé d'infiltrer le mouvement.			
00.51.14	**La fonction de président**. *L'exercice de cette fonction*: dans les faits, pour le témoin, qui y passait plusieurs heures deux ou trois fois par semaine, le vrai patron de la caisse, c'était le directeur. Il évoque sa complicité avec Guy Deschamps, leurs nombreuses heures de discussion, et l'habitude de ce dernier d'attribuer au président les idées qu'il avait en fait lui-même suggérées. Le témoin ne s'est jamais imposé aux agents de direction ni aux chefs de service, il recherchait, surtout au CA, le consensus. Pour cela, il expliquait et négociait, parfois longtemps, avec la complicité du directeur. Avec le premier directeur du RSI, M. Blondeau, il a fallu, très courtoisement, mettre les choses au point pour fonctionner ainsi, ce qui n'a pas été nécessaire avec Mme Miny, embauchée cependant contre l'avis de la caisse nationale qui avait son candidat.		Guy Deschamps M. Blondeau (?) Frédérique Miny	
00.57.44	*Les liens utiles avec la caisse nationale* : le témoin regrette que son successeur ne siège pas à la caisse nationale. Le témoin y siégeait, participait à des commissions, voire en présidait et pouvait ainsi avoir de nombreux contacts avec les services et recueillir régulièrement beaucoup d'information. Cela manque maintenant, selon le témoin, son successeur n'ayant pas eu la majorité absolue pour à la fois présider la caisse et siéger à la caisse nationale.			
01 :01 :26	*L'évolution du rôle de président du premier au dernier mandat* : le témoin reconnait avoir pris plus d'assurance mais surtout regrette l'absence actuelle de considération			

	pour les administrateurs, auxquels l'ARS ne demande plus de proposition mais de simples avis, pris ou non en compte. Ils n'ont plus la parole, pour le témoin. Celui-ci donne l'exemple d'une autorisation ministérielle pour un équipement lourd accordée à une clinique privée après avis défavorable, en application des textes, des commissions consultées au niveau régional puis national. Le nom d' « hôpital privé », devenu une appellation courante, a aussi été l'initiative d'un directeur de clinique. Les décisions se prennent de plus en plus souvent au plus haut niveau et les acteurs locaux, devenus simples exécutants, n'ont plus de marge d'action.			
01.07.09	*Le RSI. Problèmes informatiques* : les problèmes sont venus de l'application des ordonnances qui ont créé le RSI. Les deux systèmes informatiques du RSI et des URSSAF étaient incompatibles, rendant le rôle d'encaisseur de l'URSSAF et celui de gestionnaire du contentieux du RSI impossibles à exercer automatiquement. Il a fallu construire des passerelles, traiter les dossiers « à la plume », faire des équipes mixtes dédiées pour résoudre les problèmes. Un grand nombre de retraites ont été versés à titre provisoire dans l'attente de résolution d'incertitudes, au cas par cas. Un rapport de l'IGAS avait émis cette idée d'encaissement par les URSSAF. Les caisses nationales des indépendants s'y étaient opposé car elles faisaient déjà le recouvrement des cotisations. Elles avaient ensuite demandé une expérience sur un site pendant un an, ce qui avait été refusé. Pour le témoin, l'encaissement des cotisations des indépendants est constitué de très nombreuses petites cotisations, qui nécessitent de la souplesse, alors que les URSSAF gèrent le plus souvent de grands comptes. Selon lui, la Direction de la Sécurité sociale a insisté pour mettre en place ce dispositif, sans prendre en compte le terrain. Les caisses nationales des indépendants avaient demandé, dès 2006, la création d'un système informatique dédié, ce qui avait été jugé trop onéreux. Les difficultés datent de la mise en oeuvre de l'Interlocuteur Social Unique (ISU) au 1° janvier 2008. Les difficultés ont été immédiates mais les parlementaires ne s'en sont émus que près de dix ans plus tard, il y a un an ou deux, en créant une commission. Il			

	n'est plus question de retirer cette mission à l'URSSAF, le RSI n'étant, de toutes façons, plus capable de faire les encaissements après un arrêt de 10 ans.			
01.14.06	*La grogne actuelle du RSI :* elle porte sur le paiement des cotisations, pas sur l'amélioration du régime comme au départ. Les cotisations autrefois payées en deux, trois ou quatre fois dans l'année et éclatées entre la vieillesse et la maladie, en petites sommes, sont aujourd'hui présentées dans un échéancier en janvier, regroupées, et le montant annualisé fait apparaitre de grosses sommes, qui semblent importantes par rapport au revenu. Il faut cependant rappeler que les cotisations sont déductibles des impôts, ce qui laisse le revenu intact. Le raisonnement est difficile à admettre pour un certain nombre. Il en va de même pour la solidarité. Le témoin a personnellement assuré très tôt sa femme comme cotisante volontaire et pris deux complémentaires. Il n'a pas pu faire admettre à temps ce raisonnement à ses collègues, qui à 55 ans, se rendent compte, trop tard, de l'intérêt de cette démarche.			
01.19.26	*Les mouvements anti-sécurité sociale et les sociétés d'assurance* : pour le témoin, le mouvement de Poucet était maffieux, et proposait des assurances hors la loi. Poucet est venu à Lyon, à la CMR, avec une délégation, lors d'un bureau ; la bataille physique a été évitée de justesse, ils se sont « dégonflés » dit le témoin qui le traite de voyou et estime que les sociétés d'assurance ont joué un double jeu avec lui. Elles ont remis en cause le régime à ses débuts et essayé de vendre des complémentaires, prétendant même pouvoir s'y substituer. Le témoin évoque des rapports de la Cour des Comptes sur les sociétés d'assurance qui font état d'une redistribution de 60 à 70% des recettes, les charges ne représentant que 30 à 40% du budget, ainsi qu'un fonds de réserves de 10 milliards €.		Christian Poucet	Fondateur de la CDCA
01.24.49	*Manifestation du CDCA à la CMR du Rhône* : le témoin, appelé à cause de l'occupation de l'organisme, est monté à pieds au 7° étage pour échanger avec les occupants ; il a été très choqué de voir un médecin à leur tête et le lui a dit.			
01.26.31	*La conciliation entre l'engagement et la vie professionnelle* : le témoin reconnait que c'était difficile pour lui. Il plaçait les réunions le lundi pour pouvoir faire les marchés			

	les autres matins. Il tenait des réunions l'après-midi ou le soir. C'est la vie de famille qui pâtissait le plus de la situation, la vie professionnelle devant de toutes façons être assurée, seul avec sa femme. Il se demande aujourd'hui comment il a réussi à tout faire, en 42 ou 43 ans de mandat électif, dont 36 en tant que président. Le téléphone permettait des contacts quotidiens avec le directeur. L'informatique a apporté les messageries et surtout l'intranet de la caisse nationale, qui permettait d'avoir toutes les informations utiles. Les nuits étaient parfois courtes. Le témoin dit n'avoir aucun regret et estime avoir réussi sa vie, passionné par ce qu'il faisait. Il s'inquiétait par avance de devoir arrêter cette activité, mais la maladie l'y a contraint sans aucun problème. Il est resté en contact avec ses successeurs et les personnes avec lesquelles il avait travaillé, notamment les directeurs.			
01.31.03	Fin du premier enregistrement fait le 18 novembre 2015.			
Deuxième entretien le 27 novembre 2015				
00.00.04	Résumé rapide du précédent entretien			
00.00.40	**Le RSI** *La création et les difficultés* : pour le témoin, cette création a fait l'objet d'un très large consensus, à cause de la simplification qu'elle apportait, même si quelques difficultés techniques ont dû être réglées (ex : adresse professionnelle pour la vieillesse, du domicile pour la maladie). Le problème est venu du la mise en œuvre de l'Interlocuteur Social Unique (ISU), imposé dans les ordonnances définissant le régime, contre l'avis unanime des intéressés. L'absence de communication entre les systèmes de l'URSSAF et du RSI a conduit à des situations aberrantes, voire scandaleuses, en ce qui concerne les cotisations (encaissées par l'URSSAF) et le contentieux les concernant (géré par le RSI). Les prestations maladies (sauf les indemnités journalières) ont été, de ce fait, remboursées sans condition de versement de cotisation, très difficile à vérifier.	2006 2008		
00.05.50	*La contestation* : La contestation est forte actuellement mais elle aurait dû venir bien plus tôt. Les conseils d'administration, locaux et national, ont donné leur avis			

	sans être écoutés. Les politiques ont découvert le problème récemment et ont créé des commissions. Le système informatique demandé, pour le témoin, aurait pu être payé par les cotisations qui ne sont pas rentrées.			
00.07.41	*L'impact financier de ces difficultés* : Les comptes du RSI étaient, par principe, mis en équilibre par la C3S, qui a accru, dans cette situation, sa contribution. L'Etat aurait assuré cet équilibre à la disparition de cette contribution. Par ailleurs, la compensation avec le régime général existait, au profit du RSI en vieillesse, au profit du régime général en maladie. Le régime a donc toujours été en équilibre, dit le témoin, en devant assurer l'équilibre pour les indemnités journalières, l'invalidité et les retraites.			
00.10.11	**Les prestations des indépendants** *L'instauration des indemnités journalières (1)* : elle a soulevé de nombreux débats. La cotisation est passée de 0,5% des revenus à 0,7%, en incluant l'invalidité. Les prestations se sont améliorées (délai de carence notamment, amélioré mais supérieur à celui du régime général) sans difficulté malgré les craintes. Les professions libérales n'ont pas accepté les indemnités journalières. Pour le témoin, il s'agit d'assurer non pas l'entreprise mais la personne, pour un minimum de survie. Les assurances privées sont là pour compléter, selon les situations de chacun, très diverses, tout comme les conventions collectives des salariés améliorent leur régime de base.			
00.15.05	*L'indemnisation des accidents du travail* : Les arrêts maladie font l'objet de contrôles, qui constatent souvent des anomalies, le bénéficiaire ayant oublié de signaler sa reprise du travail. Il n'y a pas de système d'accident du travail pour les indépendants. Les indemnités journalières sont sur la base de 50% du revenu, avec un délai de carence réduit de 7 à 3 jours en cas d'accident. Une réflexion serait en cours, selon le témoin, pour réduire ce délai de carence, mais aussi pour introduire un temps partiel (ex. mi-temps thérapeutique). Les entreprises ne cotisent pas en tant qu'employeurs, contrairement au régime général. Une amélioration nouvelle des indemnités journalières est la reconnaissance en cours de la possibilité de gérer l'entreprise, sans exercer physiquement le métier en cas d'arrêt maladie.			

00.18.33	*L'instauration des indemnités journalières (2)* : les artisans les ont demandées les premiers. La distinction entre artisans et commerçants est parfois subtile : les bouchers sont commerçants et les charcutiers artisans. Quid des bouchers charcutiers ? Plusieurs professions sont dans ce cas. Les caisses de retraite, au départ, se les disputaient (exemple donné). Les artisans ont, les premiers, adopté les indemnités journalières, suivis par les commerçants. Les réticences venaient des cotisations ; d'ailleurs, avec les indépendants, les difficultés concernent, dans l'immense majorité des cas, les cotisations, pas les prestations. Les sous-déclarations posent problème, notamment au niveau de la retraite (exemple donné). Les assurés du RSI n'anticipent pas, ils voient le court terme, sans jamais envisager la maladie, par exemple.			
00.23.40	*La volonté d'un régime à part* : en 1945, les artisans et commerçants vivaient assez bien et pouvaient compter sur la vente de leur fonds de commerce pour partir à la retraite. Avec le déclin du petit commerce, la dévalorisation de la plupart des emplacements, il ne faut compter que sur les retraites, alignées depuis 1973 sur celles du régime général. Or les cotisations, fixes et d'un montant jugé dérisoire par le témoin au début, ont augmenté elles aussi. Si quelques-uns ont pu racheter des points au bon moment, avant 1973, la très grande majorité a payé le minimum de cotisation. Seule la CAPEB s'est prononcée, depuis toujours, pour un rattachement au régime général, les dirigeants voulant bénéficier peut-être des mêmes avantages que leurs salariés.			
00.27.05	*L'exposition au risque des artisans* : souvent, ils travaillent seuls, sans obligations de sécurité systématiques, un très grand nombre d'heures dans la semaine, qui induit un fatigue génératrice d'accidents. L'accidentologie est bien plus forte pour eux que pour les salariés en général.			
00.28.16	*Les campagnes de prévention de la CMR* : la CMR a lancé des campagnes de prévention, reprises ensuite par l'Education Nationale. Le témoin cite l'exemple de l'asthme des boulangers en partenariat avec un établissement. Les enseignants ont été formés, puis les élèves. Un très grand nombre d'apprentis est formé mais vers 25 ans ils sont nombreux à abandonner le métier à cause de sa pénibilité, pour des			

	motifs physiques ou à cause des conditions de vie. Les réunions d'information sur la prévention à l'attention de professionnels ciblés ont été un échec faute de participants. La CMR s'est donc tournée vers les centres de formation et a noué des partenariats. Un médecin conseil a découvert le risque de silicose chez les prothésistes dentaires, maladie maintenant reconnue, qui peut être prévenue par le port d'un masque. Pour le témoin, la prévention n'est pas souvent efficace en France, au régime général et encore moins au RSI. Une action a été menée, il y a peu de temps en faveur des maçons, en lien avec les syndicats : conception d'une machine, chez les fabricants de parpaings, pour présenter ces derniers de façon à éviter un geste pénible aux maçons qui devaient les retourner en les prenant sur les palettes. Pour les carreleurs, des pantalons spéciaux ont été conçus pour prévenir les problèmes de genoux ; ils sont distribués aux apprentis systématiquement à l'occasion de leur CAP.			
00.36.39	*Le financement de la prévention* : une enveloppe nationale est prévue, répartie entre les caisses du régime. Très peu d'entre elles la dépensaient intégralement. La CMR du Rhône pouvait bénéficier des crédits non consommés en fin d'exercice. Il en allait de même pour les dépenses d'action sociale. Le témoin trouvait difficile de faire comprendre aux administrateurs la nécessité de dépenser un budget, sans vouloir faire des économies.			
00.38.32	*La difficulté des actions de formation* : la formation initiale est apparue comme l'endroit privilégié pour les formations, vu l'échec des tentatives de réunions ciblées. Les intéressés n'ont pas de temps à consacrer à la formation, qu'elle soit technique, de gestion ou autre, même si elle est gratuite ou presque. Il en va de même pour la simple gestion de l'entreprise, pour beaucoup. Le niveau scolaire est en train de changer mais il était très faible (primaire).			
00.41.13	*L'expérience personnelle du témoin en matière de formation* : la chambre des métiers lui a permis des formations utiles, puisqu'il n'a jamais eu de comptable, mais recours à ses anciens enseignants, voire à l'inspecteur des impôts, qui l'a très bien accueilli.			

	Ses collègues ont de la peine à remettre en cause leurs pratiques après 20 ou 30 ans de métier. Il s'agit de trouver des relais pour faire passer les messages de prévention, rencontrer des gens pour chercher comment intervenir, travailler avec le régime général, mieux équipé.			
00.44.05	**Les relations avec le régime général** *Dans le domaine de la prévention des risques professionnels* : La CMR s'inspirait du plan de prévention du service de la Caisse régionale, en ciblant les professions les unes après les autres, faute de moyens. Les relations avec la CARSAT étaient facilitées par les coopérations qui existaient par ailleurs, dans le cadre de l'avis de l'assurance maladie devant le CROSS, élaboré au préalable en consensus, par exemple.			CROSS : Comité régional d'organisation sanitaire et sociale, donnant un avis sur les demandes d'implantation de lits ou d'équipements lourds.
00.47.08	*Dans le domaine sanitaire* : le témoin n'a jamais fait l'objet de pressions de la part d'établissement. Les avis donnés n'étaient pas toujours suivis (Cf. supra). Les relations avec le régime général ont toujours été bonnes.			
00.48.36	**Les relations avec le régime agricole** *Le témoin pour une fusion* : même si cette position n'est pas suivie au plan national, le témoin a toujours eu de très bonnes relations avec le régime agricole : considérant que tous les indépendants étaient dans des situations similaires, il préconisait la fusion des deux régimes.			
00.49.48	*La coopération locale* : elle a beaucoup porté sur la prévention, avec la création d'une commission spécifique. Le témoin cite ses homologues (M. Porthohélo (?) et M. de Seyssel) et évoque une assemblée générale de la MSA à Bourg-en-Bresse avec 400 personnes élues, délégués cantonaux, utiles relais.		M. Portohélo (?) Olivier De Seyssel	Présidents de la MSA du Rhône et de l'Ain
00.51.38	**Le devenir du régime des indépendants** *La difficulté pour les indépendants de trouver des relais* : quelques chambres consulaires sont de vrais relais ; seules les chambres des métiers sont ouvertes au partenariat, dans quelques villes moyennes, mais il est impossible de se faire entendre dans les chambres de commerce, d'une dimension très large.			

00.52.49	*L'évolution du régime* : pour le témoin, il serait question de supprimer les organismes conventionnés, ce qui est une bonne chose, ces relais n'ayant vu que leur intérêt propre en dénigrant le régime pour placer des complémentaires. Mais il est envisagé de confier les prestations au régime général. Ce ne sont que des bruits. Il est difficile pour les organismes conventionnés d'isoler leur activité au service du régime pour en évaluer le coût. Aucun contrôle n'est possible et le coût de gestion versé parait élevé. La Cour des Comptes n'aurait pas examiné ce point. L'argument de destruction d'emploi porte. Le régime général n'aurait aucune peine à absorber cette surcharge a priori. Les lobbies des assurances et des mutuelles sont actifs et puissants.			
00.56.55	**La présidence de l'URCAM Rhône-Alpes** *L'élection surprise* : le conseil d'administration de l'URCAM était constitué de 24 membres, dont 3 indépendants et 3 agricoles, tous désignés par leurs CA, 2 représentants de la mutualité et les autres désignés par les instances représentatives du patronat et des syndicats ouvriers respectivement. Le jour de l'élection, le témoin avait été invité par les syndicalistes, au préalable, à une réunion, au cours de laquelle le témoin s'était vu proposé de se présenter à la présidence. Il s'agissait de contrer le représentant du patronat, qui avait anticipé son élection et fait connaître largement ce qu'il comptait faire en tant que président, ce qui n'était pas du goût des syndicats, empêchés cependant de se présenter du fait de leurs accords. Le témoin a remporté l'élection par 12 voix contre 9, le même score permettant de désigner un vice-président. L'élection des commissions, qui suivait, n'a pas pu se faire faute de pouvoir départager les candidats, toujours à égalité à 12 voix contre 12.			Les Unions Régionales des Caisses d'Assurance Maladie ont été créées par l'ordonnance du 24 avril 1996 et ont disparu avec la mise en place des ARS en 2010.
01 :01 :10	*Les débuts de l'URCAM* : le témoin, qui n'avait pas anticipé la situation, s'est retrouvé seul. Le directeur de la CRAM, J. Kiner lui a fourni un bureau et une secrétaire à mi-temps. Il a fallu organiser le conseil d'administration, recruter un directeur, … ce furent des débuts difficiles, reconnait le témoin.		Jacques Kiner	

01.02.46	*Le choix du directeur* : après échange, apprécié, avec B. Fragonard, le choix des trois noms n'a pas posé problème. G. Dorme, alors directeur de la CPAM de Caen, a été désigné et s'est rendu disponible rapidement, mais un accident a retardé sa venue.		Bertrand Fragonard Georges Dorme	
01 :04 :47	*La mise en place de l'URCAM :* le directeur a commencé à recruter du personnel. La CAF leur a loué des locaux dans son nouveau siège, inoccupés mais prévus pour les informaticiens qui n'y sont jamais allés. Ultérieurement l'URCAM a déménagé.			
01 :05 :52	*La fin du mandat du témoin :* atteint par la limite d'âge (65 ans), il a été remplacé en intérim par M. Revol, de l'Ardèche puis par M. Morel.		M. Revol Michel Morel	
01.06.18	**Le fonctionnement de l'URCAM** *Une adhésion des organismes réelle* : sur les 22 caisses réunies dans cet organisme seule une est restée à l'écart, celle de Grenoble, peut-être à cause de son directeur. La gestion du risque, mission de l'URCAM, n'a pas été facile. Les relations avec les professions de santé ont été limitées, avec M. Caton, ou bonnes, avec MG France notamment, au plan national ou en local, pour la première maison de santé, à Vénissieux par exemple. Des réunions avaient pu être tenues avec le prédécesseur de M. Caton.		Docteur Caton	
01.09.45	*L'application des conventions* : les médecins, selon le témoin, prennent les avantages et discutent sur les devoirs. Pour le témoin, qui le soulignait en commission paritaire, aucune convention n'a jamais vraiment été appliquée.			
01.11.44	*Un bilan positif* : l'URCAM a permis aux caisses de se connaître, de mener des actions communes à plusieurs, avec ou sans elle, dans le cadre d'échanges et de recherche de consensus, ce qui a complètement disparu avec l'ARS.			
01.13.11	**Le rôle des administrateurs et du président** *Le président et le directeur*: le témoin ne s'est jamais fait d'illusions : le président seul ne peut pas faire grand-chose, Il doit agir en tandem avec le directeur. Le témoin précise avoir joué un rôle modeste et avoir eu la grande chance de travailler avec de bons directeurs, sur lesquels il pouvait compter. Un président doit apprendre à connaître ce domaine, et a la place que veut bien lui faire le directeur.			

01.14.50	*Les relations au CA de l'URCAM* : M. Rombaud, le candidat malheureux du MEDEF à la présidence, est devenu le troisième vice-président. Daniel Boguet, représentant l'UPA, qui pourtant siégeait calmement au CA de la CMR, faisait des critiques systématiques et exacerbées à l'URCAM. Le témoin fait le rapprochement avec un ancien administrateur fanfaron de la caisse de retraite, nommé au CA du RSI.		M. Rombaud Daniel Boguet	
01.18.26	*Les relations avec la CANAM* : Elles étaient très bonnes, avec les services comme avec les dirigeants. Le témoin a beaucoup apprécié M. Postel-Vinay, directeur, sous la présidence de Marcel Ravoux. Ce dernier était de Clermont-Ferrand et le témoin a beaucoup travaillé avec lui. M. Ravoux aurait souhaité que le témoin prenne sa succession, mais celui-ci se contentait de sa vice-présidence, se disant peu à l'aise pour les représentations. Au renouvellement suivant du CA, M. Ravoux, élu à Clermont-Ferrand, est décédé peu avant l'élection nationale. Le témoin s'est présenté mais a été battu au second tour par M. Quevillon. Il a fallu du temps pour que le témoin soit reconnu par le nouveau président, qui comptait d'abord sur sa majorité, et qu'ils puissent s'apprécier. Le témoin a particulièrement apprécié de travailler dans une commission d'études techniques chargée de faire des propositions, qui ont toutes été adoptées.		Daniel Postel-Vinay Marcel Ravoux Gérard Quevillon	
01 :23 :39	*Les relations avec des administrateurs à l'URCAM* : le témoin a finalement mieux apprécié M. Rombaud. Il a fait l'éloge de J. Convert, de Bourg-en-Bresse. Les relations individuelles étaient importantes.		M. Rombaut Jean Convert	
01 :24 :34	*Bilan personnel de la période de l'URCAM* : elle a permis au témoin d'élargir son horizon au-delà des indépendants. Elle l'a introduit aussi dans le régime général. Il a été administrateur du comité international de sécurité sociale avec J.M. Spaeth, a siégé au CROSS et au CNOSS		J.M. Spaeth	
01.25.55	*Les liens des URCAM avec l'UNCAM et la CNAM*: Un cadrage était donné mais l'UNCAM n'a jamais eu une grosse influence. Les liens avec la CNAM étaient facilités par le fait que le directeur de l'URCAM avait été en poste à la CNAM. Le témoin garde un excellent souvenir de G. Johanet		Giles Johanet	UNCAM : union nationale des caisses d'assurance maladie, pendant national des URCAM
01.28.40	Fin de l'enregistrement du second entretien du 27 novembre 2015			

Troisième entretien, première partie le 4 décembre 2015				
00.00.00	Remise de documents concernant les 70 ans de la Sécurité sociale, après le colloque du Comité d'Histoire du 26 novembre 2015 sur le thème : «La protection sociale au XX° siècle : quel héritage ? Des défis d'hier aux chantiers de demain ? ».			
00.01.24	**Les difficultés du RSI** *Les conditions de création du RSI* : Le consensus était réel sur la nécessité de fusionner les caisses des indépendants. Les difficultés sont venues de la mise en œuvre de l'Interlocuteur Social Unique en 2008, à cause de l'incompatibilité du système d'information de l'URSSAF avec celui des indépendants. Les rôles d'encaisseur et de gestionnaire du contentieux attribués à deux entités différentes se sont avérés très complexes et ont généré des situations très délicates à gérer. Il fallait faire des recherches individuelles pour vérifier si un assuré était à jour de cotisations. Un système de passerelle a été mis en place. L'URSSAF, pour le témoin, n'avait pas l'habitude des petits cotisants ; ceux-ci étaient par ailleurs identifiés avec leur adresse professionnelle pour la vieillesse et personnelle pour la maladie.	2008		
00.05.41	*La situation à ce jour* : actuellement le système de liquidation des retraites a changé, et pose de nombreux problèmes de reconstitution de carrière, notamment pour les cotisations payées à l'URSSAF, qui conduisent au versement de retraites provisoires. A Lyon, une commission mixte spécifique a été mise en place pour traiter les cas complexes. Le président du RSI intervient par ailleurs beaucoup pour apporter des explications, même auprès des contestataires, dans la région.			
00.07.32	*Un exemple de réponse à la contestation :* Le témoin évoque un souvenir ancien de réunion en Ardèche avec une salle très hostile au départ, qui a fini par un casse-croûte dans le fournil d'un boulanger, meneur initial de la contestation jusque tard le soir.			
00.09.00	*Regret de l'absence de marge d'action actuelle* : l'autonomie des caisses a complètement disparu ; les applicatifs permettaient l'introduction de petits outils locaux, ce qui a disparu.			

00.09.50	**La loi de 1966 et sa contestation ultérieure** *Le consentement des acteurs concernés* : cette loi a été votée avec l'accord des représentants syndicaux de l'époque. Pour le témoin, ces représentants touchaient des subventions de l'Etat et lui étaient donc acquis de fait. Il n'y avait aucune opposition sur le principe. *La contestation* est venue des cotisations, payées par tous, d'un montant fixe prélevé sur les retraites, qui ne laissaient pas grand-chose à de nombreux retraités. Il fallait donc, comme tout le monde, ou presque, avait par ailleurs des assurances privées, abolir cette loi.			
00.12.49	Fin de la première partie de l'enregistrement du troisième entretien le 4 décembre			
Troisième entretien, deuxième partie le 4 décembre 2015				
00.00.00	**La pression exercée pour améliorer le régime maladie des indépendants** *Sans la solidarité, pas possible de s'assurer* : le témoin donne un exemple de contrat d'assurance dont une clause limite l'indemnisation, même avant la fin de la maladie.			
00.00.44	*Le régime à ses débuts* : des remboursements à 50% réservés aux plus de 65 ans et aux enfants. Les autres n'étaient pris en charge que pour le « gros risque », c'est-à-dire les 27 affections de longue durée, à 50%.			
00.01.37	*L'attitude des organismes complémentaires* : Les assurances, de ce fait, poussaient à l'achat d'une complémentaire, ce qui revenait aussi cher qu'avant et laissait penser que le nouveau régime n'avait rien apporté, sinon un coût supplémentaire.			
00.02.19	*L'implication dans la contestation* : Le témoin, alors âgé de 37 ans, était sur un marché dans la petite Isère (communes maintenant rattachées au Rhône); il s'est rendu au premier meeting, dans le village de Gérard Nicoud, puis dans les comités de quartier mis en place. Les réunions du soir pouvaient attirer jusqu'à 150 personnes. Le conseiller général et sénateur Fulchiron suivait de près le mouvement. Une revendication fiscale s'est ajoutée par la suite à celle contre le régime maladie, les deux motifs de mécontentement étant confondus. Des documents ont disparu par la fenêtre de perceptions. Le témoin, qui devait		Gérard Nicoud M. Fulchiron	

	travailler, n'a pas participé à tous les mouvements, notamment en dehors de Lyon, sauf à La Tour du Pin.			
00.05.16	*Les manifestations, et celle de La Tour du Pin :* il était difficile d'éviter les gauchistes, qui voulaient politiser le mouvement et se joignaient aux manifestations ; les CRS intervenaient contre tous les manifestants sans distinction. Lorsqu'il s'est agi de faire libérer les deux personnes qui avaient enlevé le président de la caisse de retraite, une grosse manifestation avait été organisée à la sous-préfecture de La Tour du Pin, un vendredi soir. Le maire, arrivant en voiture, avait été retenu par les manifestants dans son véhicule. Le témoin l'avait protégé mais une photo, à la une des journaux du lendemain, a conduit à l'arrestation du témoin, ainsi que deux autres collègues. Il fut libéré au bout de 15 jours, après le témoignage du maire, sans poursuite ni procès. Ses collègues au marché avaient pendant ce temps occupé sa place habituelle et fait connaître la situation, en signe de solidarité.			
00.08.01	*La solidarité actuelle* : Le témoin estime qu'il est plus difficile maintenant de mobiliser les gens, la vie étant plus dure. Ce sont de petits groupes qui peuvent être actifs.			
00.08.33	*La pression des manifestants à l'époque* : Il y a eu plus de 4000 manifestants au palais des sports. Une autre manifestation, à Paris, ne s'est pas déroulée car la délégation, reçue par Edgar Faure a obtenu satisfaction sur la prise en charge non plus à 50% mais à 100% qui était réclamée.		Edgar Faure, Gérard Nicoud, Georges Vignal	
00.09.28	*La manifestation du Palais des Sports* : à l'occasion d'un meeting de Jean-Jacques Chaban-Delmas durant la campagne présidentielle, des invitations avaient été subtilisées et de nombreuses personnes du CIDUNATI, dont des femmes et enfants, s'étaient introduites dans le Palais des Sports, puis avaient empêché, en faisant du chahut, le meeting de commencer. Le SAC, prêt à se battre, avait violemment réagi ; les CRS étaient intervenus pour séparer les deux parties.	1974	J.J. Chaban-Delmas	
00.12.09	*La manifestation contre Valéry Giscard d'Estaing à Lyon* : après une manifestation sonore le matin dans le parc de la Tête d'Or, devant le palais de la Foire où V. Giscard d'Estaing était venu inaugurer la foire de Lyon, un petit groupe s'était rendu		V. Giscard d'Estaing	

	le soir à l'aéroport de Bron d'où partait l'avion présidentiel, qu'ils ont retardé de deux heures en faisant partir des feux d'artifice sur la piste.			
00.13.20	*Une manière de manifester bon enfant* : le témoin a très souvent été convoqué et interrogé à l'hôtel de police, sans poursuite. Lors de son emprisonnement, un dialogue s'était établi avec les gardiens, qui avaient une autre attitude avec lui et ses collègues.			
00.14.51	**Un engagement personnel pas toujours facile** *L'engagement du témoin :* il s'est impliqué progressivement, devenu délégué de son arrondissement, puis poussé à être membre du bureau départemental, puis désigné secrétaire adjoint. Il faisait preuve d'une certaine autorité pour calmer les esprits, arrivait facilement à faire entendre sa voix en l'absence de micro. Chargé de préparer la liste des membres du CIDUNATI à élire au CA, il s'est aperçu de l'inéligibilité d'un candidat et n'a pu que mettre son propre nom.			
00.16.00	*Les tentatives de récupération politique* : Le témoin n'a jamais voulu dire son choix politique à personne. On l'a cru au Front National car son prédécesseur au Conseil Economique et Social en venait, puis au Parti Communiste, puis socialiste ; même pressé de près, il n'a pas cédé. Il en est allé de même pour Gérard Nicoud qui, malgré ses nombreuses erreurs, ne s'est pas laissé acheter, ce qui lui a valu d'être sali et démoli. Le témoin, président du RSI, est allé voir la moitié des parlementaires de la région, de tous bords. Un seul, C. de la Verpillère, lui a reproché cette démarche. Le témoin approuve l'idée qu'il est difficile de rester sur un engagement militant sans faire de politique et souligne l'appât du gain et de la notoriété. Il cite les écologistes, devenus politiques, et explique la disparition du CIDUNATI par ce choix de ne pas faire de politique.		Gérard Nicoud Charles de la Verpillère	
00.22.02	*La représentation syndicale décevante* : pour le témoin, la base peut être sincère, mais au niveau national, les liens de dépendance avec le pouvoir faussent la représentation. Le budget de l'UPA est aussi important que celui du MEDEF, à cause des formations notamment, ces fonds venant non des cotisations mais de subventions. Au lieu de dire ce que veut la profession, par exemple, G. Quevillon		Gerard Quevillon Thomas Fatôme	

	demande au ministre ce qu'il pense d'une idée. Il est toujours proche du ministre, quel qu'en soit le bord (voire du directeur de la sécurité sociale, T. Fatôme, dont le père serait son médecin). Le CA de la CANAM satisfait toujours les représentants du ministère. Certains fonctionnaires apportent aussi de l'aide, par ailleurs, pour faire passer des projets.			
00.26.36	**La gestion du risque** : *L'accueil fait à l'URCAM* : A part quelques caisses frustrées, l'URCAM a été relativement bien accueillie. Les relations avec les professions de santé ont évolué en fonction de leurs représentants : faciles avec le Dr Guillet au départ, avec la tenue de réunions communes à tous les acteurs, elles sont devenues plus distantes avec le Dr Caton.		Docteur Guillet Docteur Caton	Gestion du risque : exploitation des données de l'assurance maladie pour agir (ex : interactions médicamenteuses).
00.28.39	*L'utilité de la gestion du risque* : pour le témoin, elle n'a pas permis d'infléchir la courbe des dépenses mais a contribué à en modérer l'évolution. Les médecins acceptent difficilement d'appliquer les obligations conventionnelles. Les sanctions sont inefficaces et invisibles pour les patients, voire jamais appliquées car attribuées avec sursis. De plus, chaque nouvelle convention implique l'oubli des difficultés d'application de la précédente. Les Délégués de l'Assurance Maladie vont voir les médecins mais ne les sanctionnent pas. Pour le témoin, les médecins font ce qu'ils veulent dans trois régions, l'Ile de France, PACA et Rhône-Alpes, à cause de la puissance de leurs syndicats. Ailleurs, il y a moins de problèmes.			
00.33.50	*Les ARS* : pour le témoin, il n'y a pas de transparence sur leur action. Il a siégé à un conseil de surveillance, aux côtés de nombreuses autres personnes. D. Jacquier a fait une fois des propositions, qui ont été jugées déplacées dans cette instance par le Préfet Carenco, lequel n'obéit qu'au ministre. Le témoin a eu de bonnes relations avec le préfet Bernard		Daniel Jacquier J.F. Carenco Paul Bernard	Président de la CPAM de la Savoie
00.35.54	*L'attitude des médecins* : le médecin traitant du témoin ne s'est pas informatisé et n'a pas ouvert les courriers venus de l'hôpital, faute de temps parait-il. Le témoin va en changer. A l'hôpital, un médecin a pris connaissance très rapidement des informations utiles dans le dossier médical informatisé. Le médecin traitant était le fils d'un percepteur devenu ami du témoin.			

	Les sanctions envers les médecins encore non informatisés ne sont même pas prises, des excuses étant trouvées par leurs collègues qui, au pire, s'abstiennent en commission paritaire. Cette attitude est frein important pour la maîtrise des dépenses de santé. Les médecins prescrivent, par exemple contre la grippe, des médicaments dont il est prouvé par ailleurs qu'ils sont très peu efficaces.			
00.41.52	*Les laboratoires* : le lobby des laboratoires pharmaceutiques à Bruxelles est important			
00.42.48	*Contraindre les médecins ?* : au lieu de céder devant le lobbying, il faudrait être ferme vis-à-vis des médecins, ce qu'ils n'acceptent pas. Ils sont bien représentés l'Assemblée Nationale, de tous bords, et font front uni tout en étant en fait très divisés entre eux, avec une « haine confraternelle ». MG France, dont le témoin a connu plusieurs représentants dont R. Bouton, semble avoir perdu de son efficacité.		Docteur Richard Bouton	
00.45.30	*La situation à l'hôpital :* le témoin verrait plutôt une pléthore relative de personnel administratif, qu'il connait mieux, que de personnel soignant, qui malheureusement fait l'objet de suppressions de postes. La sous-traitance est une solution intéressante. Le témoin évoque le CA des Hospices Civils de Lyon, dans lequel il siégeait pour l'assurance maladie (10 représentants sur 40), lors de la mise en place des 35 heures qui ont occupé deux séances, le budget, d'un montant chiffré en milliards €, étant voté en quelques minutes. Les administrateurs ne sont pas capables de se prononcer sur de tel budgets, malgré les commissions des budgets hospitaliers des CRAM, à l'époque, analysés par des spécialistes.			
00.48.23	**Le régime Alsace-Moselle, une solution ?** *Une véritable solidarité* : le témoin a lu un rapport de commission sénatoriale sur le régime d'Alsace Moselle proposant l'expérimentation de ce régime ailleurs en France. Il s'est fait l'avocat de cette proposition dans de nombreuses instances sans jamais réussir à convaincre. La solidarité ainsi mise en œuvre dans un régime complémentaire est unique, quoi qu'on en dise, car les cotisations sont calculées en fonction des revenus.			

00.50.50	*Les mutuelles et compagnies d'assurance* : les liens peuvent être étroits (ex. directeur commun à la MAAF et MMA). Un rapport de la Cour des Comptes révélait que les assurances reversaient à leurs adhérents 60% de leurs encaissements, les mutuelles 70%, le solde, correspondant aux dépenses de publicité notamment, étant payé par les cotisations. Le régime d'Alsace Moselle est géré par les intéressés et n'a pas de telles dépenses ; il peut même se permettre de baisser les cotisations, avec des réserves de 6 mois (qui pourraient faire l'objet de convoitise).			
00.53.59	**Les évolutions du régime des indépendants** *L'équilibre garanti de la branche maladie du RSI* : la maladie est déficitaire, son équilibre était assuré par la C3S, ainsi que, ponctuellement, par une part de la CSG selon des calculs qui n'ont pu être reconstitués. La récente disparition de la C3S pose la question de son remplacement. Les changements actuels des modes de financement sont importants. Le témoin évoque sa proposition de déplafonnement des cotisations et cite l'exemple d'une dessinatrice de mode qui ne cotisait que sur 5 fois le plafond de la sécurité sociale alors que ses revenus allaient bien au-delà. Dans la mesure où les cotisations sont déductibles des impôts, l'intérêt de tous est de payer des cotisations, ce qu'a fait le témoin qui a très tôt déclaré sa femme et cotisé pour une complémentaire pour les deux, sans arriver à faire comprendre cela à ses collègues.			
1.00.34	*La retraite des professions libérales* : pour le témoin, ces professions paient de faibles cotisations mais bénéficient de complémentaires avantageuses, ce qui explique le maintien de la CNAVPL. Tel est le cas des pharmaciens. Le barreau, lui, bénéficie, pour les retraites, des intérêts des dépôts de garantie légaux auprès de la CDC, ce qui le conduit à rester à part, les autres ayant regroupé leurs nombreuses caisses de retraite. Pour la maladie, tout le monde est traité de la même manière, mais les professions libérales n'ont pas accepté les indemnités journalières.			CNAVPL : caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales.
1.02.50	*Les complémentaires vieillesse intégrées au RSI* : Le RSI a réussi à fusionner les caisses complémentaires des artisans et des commerçants, ce qui a été voté par les sections (celle des artisans et celle des commerçants) et non par le CA de la caisse nationale. L'information a été faite, mais a pu échapper aux assurés. Le RSI gère en			

	effet la complémentaire retraite, alignée en grande partie sur le régime de base. Dans la mesure où les cotisations sont plafonnées, comme pour le régime de base, cette disposition n'apporte pas d'avantage significatif, selon le témoin, qui se dit persuadé à terme du déplafonnement de ces cotisations.			
1.06.47	*Les évolutions possibles* : l'argument de l'emploi, utilisé par les mutuelles et assurances contre l'élargissement du régime Alsace-Moselle, est-il opposable aux organismes sociaux, s'interroge le témoin ? La formation tout au long de la vie relève de Pôle Emploi, mais pourrait-elle relever de la sécurité sociale ? L'assurance maladie couvre toute la population, même si tout le monde ne fait pas valoir ce droit.			
1.10.46	*Le non recours au droit et la CMU au RSI* : LE RSI a une population aussi fragile que le régime général, ce qui est souvent ignoré. L'apparition des auto-entrepreneurs a accentué ce phénomène. Sur 600 000 auto-entrepreneurs, la moitié déclarait n'avoir aucun revenu, en omettant de déclarer le travail effectué. Au départ, il était même possible de bénéficier d'indemnités journalières sans avoir cotisé, faute de revenu ; maintenant, celles-ci sont calculées en fonction du revenu. Les conditions générales se durcissent pour cette catégorie mais restent compliquées. Une information était assurée par la caisse à la chambre des métiers pour informer les nouveaux artisans sur la sécurité sociale notamment, ce qui est peut-être fait pour les auto-entrepreneurs maintenant aussi.			
1.16.39	*L'avenir* : les responsables du régime sont assez pessimistes sur son avenir. La disparition des organismes conventionnés serait une bonne chose, mais elle remet en cause l'existence même du RSI si l'URSSAF encaisse et le régime général liquide… Les conseils, qui sont à renouveler, sont élus, et les élections coûtent cher pour une très faible participation. S'il y avait des désignations, ce serait par la CGPME et l'UPA. Les administrateurs ou conseillers n'ont plus que l'action sociale comme champ d'action. Le contentieux, partagé avec l'URSSAF, est délicat. L'envoi d'huissiers peut être traumatisant. Le témoin évoque un souvenir personnel de notification de passage d'huissier, affichée sur la porte de son domicile et découverte au retour de vacances, pour une majoration de retard impayée à		M. Petitbon	

	l'URSSAF, sur une cotisation pour allocations familiales. Sa réaction avait été violente à l'URSSAF, où il avait été reçu par M. Petitbon.			
1.22.10	*Le RSI et l'URSSAF* : Le regroupement auprès de l'URSSAF des cotisations, payées auparavant auprès des organismes de retraite et de maladie respectivement, semblait une bonne idée en théorie. Les outils n'étaient cependant pas disponibles. F. van Roeckeghem a reconnu, devant le témoin, l'aide apporté par les syndicats pour garder les cotisations des travailleurs indépendants à l'URSSAF, quand il était directeur de l'ACOSS, contre la volonté du RSI. Le témoin a apprécié la personnalité de F. van Roeckeghem, très abordable, contrairement à celle du directeur de la caisse nationale du RSI. Le seul patron de ce dernier était le ministre qui l'avait nommé, pas le CA. Pour le témoin, l'information descend mais ne remonte plus du terrain.		Frédéric van Roeckeghem	
1.26.31	*Le cas de l'ARS* : l'autonomie de la conférence de santé est celle que veut bien lui accorder le directeur de l'ARS. Les nombreuses associations qui en forment une bonne partie sont très « budgetivores » pour le témoin. Madame Devictor puis Christian Saout l'ont présidée. Longtemps elle a été muselée ; le témoin s'interrogeait sur l'utilité de sa participation à une commission.		Bernadette Devictor Christian Saout	
1.29.50	*Un principe intangible : la solidarité* : elle est indispensable, et s'impose comme solution moins coûteuse pour aider les plus démunis. Les fraudeurs, tout le monde en connait un, ne sont pas si nombreux et les montants impliqués pèsent peu dans l'ensemble des prestations.			
1.32.31	**La lutte contre la fraude** *A la CMR* : elle est menée au RSI en inter-régime. Avant le RSI, à la CMR, la lutte contre la fraude aux indemnités journalières concernait notamment les taxis, qui acceptaient de prendre une course demandée alors qu'ils étaient en maladie. Un taxi, ainsi pris, était venu à la caisse puis reparti furieux après explication, mais revenu une heure plus tard, avec le bon carnet de chèques, en euros, pour payer son dû. Le témoin évoque de très nombreux problèmes avec les dentistes car la dentiste conseil de la CMR, à l'époque, exigeait l'application à la lettre de la demande d'entente préalable pour de petits soins alors que ses confrères du régime			

	général acceptaient systématiquement les premières demandes. Les dentistes envoyaient 'par erreur', la demande au régime général, puis faisaient les soins, qui étaient refusés… La gestion du risque n'est pas facile ; elle marche avec les assurés, pas avec les professionnels de santé.			
1.37.43	*Le cas particulier des taxis* : les taxis relevaient de la CMR professionnellement (très peu les ambulances, le plus souvent en société) et étaient par ailleurs fournisseurs de services remboursés aux assurés. Cette situation ne posait pas problème. La grande majorité était conventionnée. Un taxi rural a dit au témoin faire 95% de son chiffre d'affaire avec les transports sanitaires.			
1.39.31	Fin de l'enregistrement de la seconde partie du troisième entretien.			